



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr
Site Web : <http://sntrs.fr/>

9 janvier 2012 : Vœux 2012 du Président Directeur Général INSERM

La RGPP INSERM en 2012 : Début de la restructuration des fonctions de gestion et de support

La Direction de l'Inserm a communiqué en novembre 2011 aux organisations syndicales son **plan d'action de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)**. Ce plan est la déclinaison des préconisations du rapport de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (IGAENR) dont la finalité est la **réduction des dépenses de fonctionnement et en personnel**. Il préconise 5 objectifs : la gouvernance et l'optimisation des fonctions support, l'organisation territoriale de ces fonctions, les mutualisations de site, les prélèvements sur les financements sur contrat.

Pour le gouvernement

Le 6^e Conseil de Modernisation des Politiques Publiques (CMPP) qui assure le suivi de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) pour le gouvernement, s'est tenu en décembre 2011. Son rapport fait la synthèse de l'avancée de la RGPP et donne la feuille de route pour 2012 pour chaque ministère. Pour le gouvernement, la mise en œuvre de la RGPP est un « succès » en termes de réduction de postes de fonctionnaires ou de fusion de services publics, au détriment de la qualité du service rendu aux citoyens et des conditions de travail des personnels. Ainsi, le rapport du CMPP ose affirmer que « la RGPP, en réduisant le nombre de fonctionnaire, a permis de mieux les rémunérer ». Il faut traduire qu'une partie de la masse salariale a été utilisée sous forme de primes pour encourager « la culture de la performance », alors que les salaires des fonctionnaires sont restés bloqués depuis plus de 2 ans (pas d'augmentation du point d'indice).

Pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

L'année 2012 sera l'année de la culture de la performance ! C'est-à-dire de la capacité à atteindre les objectifs assignés aux universités, aux organismes de recherche, objectifs matérialisés par des indicateurs tous aussi technocratiques les uns que les autres. La dotation de leur budget sera fonction de leur performance.

Le critère majeur de performance n'est pas la production de connaissances, mais la valorisation (c'est à dire la privatisation des résultats de la recherche), le partenariat avec les entreprises et la capacité à s'autofinancer.

Le pouvoir politique veut se débarrasser des organismes de recherche car ces derniers limitent le pilotage de la recherche avec leurs instances scientifiques nationales composées de personnels élus. Pour arriver à ses fins, le pouvoir veut les diluer dans les établissements régionaux que sont les universités dont l'autonomie n'est qu'une autonomie de gestion et en finir avec le statut de chercheurs à plein temps. La feuille de route du CMPP demande au Ministère de la Recherche de poursuivre le rapprochement entre chercheurs et enseignants chercheurs et de procéder à des modifications statutaires afin de mettre en place des concours communs de chercheurs entre EPST. Par ces concours communs, le Ministère réduit le nombre d'emplois de chercheurs et affaiblit d'autant les organismes.

Pour l'Inserm

25 % des unités devront d'ici 2015 être en Délégation Globale de Gestion (DGG) ou en plates formes mutualisées. Les plans de mise en œuvre de la DGG et des plates formes mutualisées de gestion font partie intégrantes des contrats d'universités évalués par l'AERES. Les universités pourront se faire assister par des cabinets privés afin d'optimiser la RGPP. Dans l'analyse de la performance de l'Inserm seront pris en compte les coûts complets (c'est-à-dire la masse salariale utilisée par objectif). Cette méthode est celle de l'entreprise privée dont chacun peut mesurer les dégâts en termes d'emplois. Elle consiste à augmenter la productivité relative en intensifiant le travail par salarié. Mais la réduction du nombre d'emplois et l'augmentation de la charge de travail s'accompagnent inexorablement d'une dégradation de la qualité du travail et du service rendu.

Commentaires

L'occurrence des termes : pilotage stratégique, pilotage financier, tarification, dans le document du CMPP traduit la mainmise du gouvernement sur la recherche et l'enseignement supérieur et sa vision utilitariste. Le redéploiement des fonctions supports de l'Inserm des délégations régionales du siège comme celles des laboratoires doit accompagner le redéploiement de l'appareil national universitaire et de recherche autour du Grand Emprunt.

La fusion de délégations régionales en Ile de France est conditionnée aux décisions concernant la création des Idex qui interviendront dans le 1^{er} trimestre 2012.

Si les fonctions finances-comptabilité et ressources humaines doivent rester en délégation, les fonctions achat, immobilier, communication, H&S, et système d'information seront progressivement mutualisées. La mutualisation a d'ailleurs déjà commencé pour certaines d'entre elles.

Quelles seront les conséquences de cette dilution de la gestion administrative de l'Institut dans le périmètre universitaire, alors que les universités sont dans une situation financière catastrophique ? Huit d'entre elles ayant présenté des budgets en déficit deux années consécutives sont sous tutelle financière du recteur ! Leur autonomie consistant à gérer l'austérité budgétaire, certaines ont choisi de diminuer le nombre de postes d'IATOS aux concours.

La gestion de la recherche par les universités est déplorable (manque de personnels, logiciels et procédures inadaptés). Les plates formes mutualisées de gestion sont un moyen pour les universités de pallier leurs insuffisances en bénéficiant de la compétence des personnels de l'Inserm mis complaisamment à leur disposition par la Direction de l'Institut pour faire gérer leurs laboratoires en plus des unités Inserm. Les difficultés de mise en œuvre des plates formes de gestion mutualisée CNRS-université de Strasbourg, et Inserm-université Paris Diderot sont la conséquence du manque de personnels universitaires. Les conséquences sont évidentes ; charges de travail accrues, conditions de travail dégradées pour les personnels de gestion et services rendus de moindre qualité aux laboratoires. Et cerise sur le gâteau, les laboratoires devront subir une augmentation des prélèvements sur leurs contrats afin de financer des fonctions de gestion de moins en moins efficaces. De qui se moque-t-on ?

Augmenter la part du financement des fonctions de gestion par des contrats qui par nature sont aléatoires a pour conséquence l'augmentation du travail précaire dans les fonctions support !

Ou est l'efficacité ? Ou est la performance ? Ou est l'excellence ?

La cacophonie entre Inserm et CNRS !

Un exemple de la situation ubuesque entre l'Inserm et le CNRS : alors que le plan d'Action RGPP au CNRS indique clairement que la Délégation Régionale INSERM de Lille allait dès 2012 être «accueillie» dans les locaux de la DR CNRS du Nord avec «mutualisation des charges de gestion», pour «rechercher des économies de moyens», La Direction Inserm a juré ne pas être au courant !! Qui dit la vérité ?

Pour le SNTRS-CGT, l'Inserm doit garder la gestion de ses laboratoires et la subordination hiérarchique sur ses personnels de gestion et de service.

Avec le SNTRS CGT, Personnels du siège, des délégations, du DSI, Informez vous, Débattiez, Réagissez !

En ce qui le concerne, le SNTRS CGT continuera de vous informer et de défendre les cas individuels et collectifs. Il est prêt à participer à votre demande à toute assemblée de personnels des services administratifs.

*Le SNTRS CGT vous présente
tous ses meilleurs vœux pour cette année 2012 pour vous et vos proches !*

En 2012, c'est le moment de se syndiquer au SNTRS-CGT !

Pour :

- *Se défendre*
- *Défendre notre statut*
- *Renforcer le service public de recherche*

Prenez contact avec notre syndicat :

SNTRS-CGT 7 rue Guy Môquet 94801 Villejuif

tél. : 01 49 58 35 81

Fax : 01 49 58 35 33

Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr, Web : <http://sntrs.fr/>

Nom : Prénom : _____

Adresse du labo ou service : _____

Tél : _____

Mail : _____